



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Paris, le 20 mars 2020

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges
à

Mesdames et messieurs les directeurs
Mesdames et messieurs les professeurs
s/c de Mesdames et messieurs les
inspecteurs du 1^{er} degré

Objet : Accueil des enfants de personnels soignants

Vous avez accepté de participer à l'accueil des enfants de parents travaillant dans le système de santé, permettant à ceux-ci de se consacrer pleinement à la mobilisation pour lutter contre le covid-19. Par cet acte de solidarité, vous participez ainsi activement à la lutte engagée par la Nation contre l'épidémie et nous tenions à vous en remercier.

Certains d'entre vous ont souhaité que soient rappelés les gestes et précautions permettant de se prémunir d'une possible contagion.

D'une façon générale les personnels travaillant dans les établissements scolaires accueillant les enfants des personnels de santé doivent suivre les préconisations du Ministère de la santé et du Ministère de l'Éducation nationale :

- faire appliquer les gestes barrière par les enfants et les adultes accueillis:
 - o se laver très régulièrement les mains au savon ou avec un gel hydroalcoolique ;
 - o tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
 - o utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter après chaque utilisation ;
 - o ne pas se serrer la main ou s'embrasser.

- faire respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les élèves et entre les adultes ;
- aérer régulièrement les pièces ;
- ne pas faire de regroupement de plus de 10 élèves dans un même lieu et pas plus de 25 élèves dans une même école.

Le Ministère de la santé ne préconise pas l'utilisation de masques ou de gants pour les personnels des établissements scolaires et il n'y a pas de restriction à accueillir des enfants de soignants dans un établissement scolaire si ces enfants ne sont pas malades. On limitera néanmoins par précaution et dans toute la mesure du possible, les contacts avec les élèves.

Dans le cas où un enfant présente à son arrivée dans l'établissement des signes évocateurs d'infection respiratoire (signes de fièvre, toux..), il ne sera pas accueilli et remis immédiatement à sa famille.

Il convient de rappeler aux parents de ne pas envoyer à l'établissement scolaire un enfant porteur de signes d'infection.

Dans le cas où un enfant développerait des signes d'infection respiratoire (signes de fièvre, toux) en cours de journée, il convient d'isoler cet enfant, de bien respecter une distance de plus de 1 mètre et d'appeler la famille.

L'appel du 15 est réservé uniquement aux situations de gravité.

Par ailleurs, si vous avez des questions appelant un éclairage médical, une permanence spécifique des médecins scolaires de l'éducation nationale a été établie pour vous accompagner :

- **pour les écoles et établissements du 1er au 14^{ème} arrondissement**

du lundi 23 mars au vendredi 27 mars:

Dr Anne Calvaresi 06 33 45 22 31 Anne.Calvaresi@ac-paris.fr

du lundi 30 mars au vendredi 3 avril :

Dr Christine Lafitte 06 86 48 58 34 Christine.Lafitte@ac-paris.fr

- **pour les écoles et établissements du 15^{ème} au 20^{ème} arrondissement**

du lundi 23 mars au vendredi 27 mars:

Dr Sabine Roquefort 06 87 51 67 15 Sabine.Roquefort@ac-paris.fr

du lundi 30 mars au vendredi 3 avril:

Dr Marc Pudeleau 06 79 43 45 15 Marc-Joel.Pudeleau@ac-paris.fr

Je vous remercie vivement de votre engagement.



Marc

TEULIER